



OPH VARHABITAT
Service Marchés

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Maitrise d'œuvre pour la création de 38 ascenseurs sur 4 résidences

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2024-55 à 58

Date limite de remise des plis

21 / 05 / 2024 à 12 heures

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

OPH VARHABITAT

Service Marchés

Représentant : Martial AUBRY Directeur Général

Adresse : OPH VARHABITAT

BP29

83040 Toulon Cedex

Courriel : service-marches@varhabitat.com

Site internet : <http://www.varhabitat.com/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Maitrise d'œuvre pour la création de 38 ascenseurs sur 4 résidences**

Résidences Ravel, Franklin, Paul Langevin et les Iscles selon détail au programme

L'attention des candidats est attirée sur le budget prévu pour ces marchés :

Estimations pour information du montant des études

Lot n°1 : RAVEL = 60.000,00€ HT

Lot n°2 : FRANKLIN = 41.000,00€ HT

Lot n°3 : PAUL LANGEVIN1&2 = 500.000,00€ HT

Lot n°4 : LES ISCLES = 61.000,00€ HT

Code CPV	Libellé CPV
71200000-0	Services d'architecture

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Maitrise d'œuvre pour la création de 38 ascenseurs sur 4 résidences
 Acheteur	OPH VARHABITAT
 Type de contrat	Marché ordinaire de services
 Structure	4 Lots
 Lieu d'exécution	voir adresses aux programmes
 Délai	Variable selon les prestations du contrat
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 3000$
 Variation des prix	Révisibles (formule), formule $0,15 + 0,85 I_m / I_o$
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en lots séparés, les candidats peuvent se présenter à un seul, plusieurs ou tous les lots :

Lot	Objet, résidence
1	Ravel
2	Franklin
3	Paul Langevin 1 et 2
4	Les Iscles

Elle est décomposée en phases comme suit, pour chaque lot :

Type	Objet, délai
Mission	Phase n°1 - Avant-projet sommaire (APS), 3 semaines à compter de l'OS de démarrage
Mission	Phase n°2 - Avant-projet définitif (APD) : <i>Cet élément de mission comprend l'établissement des documents nécessaires au dépôt et à l'obtention du permis de construire ou DT, 1 mois à compter de l'OS de démarrage</i>
Mission	Phase n°3 - Etudes de projet (PRO) y compris DPGF, 3 semaines à compter de l'OS de démarrage
Mission	Phase n°4 - Assistance pour la passation des marchés de travaux (AMT) : <i>Elément de mission conforme aux dispositions du Code de la Commande publique. La réception des offres pour analyse vaut ordre de service, 2 semaines à compter de l'OS de démarrage</i>
Mission	Phase n°5 - Examen de conformité-visa (VISA) : Exe limitée au Visa <i>Elément de mission conforme aux dispositions du Code de la Commande publique. La réception des documents d'exécution des entreprises pour VISA vaut ordre de service, 1 semaine à compter de l'OS de démarrage</i>
Mission	Phase n°7- Assistance lors des opérations de réception (AOR) : <i>Elément de mission conforme aux dispositions du Code de la Commande publique, cet élément débute à la demande de réception de l'ouvrage par l'entreprise.</i>
Mission	Phase n°8- Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier (OPC) : <i>Elément de mission conforme aux dispositions du Code de la Commande publique. L'OPC est un élément de mission qui se réalise pendant l'exécution des travaux.</i>

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants, le cas échéant pour chaque lot :

- Programme : Programme et ses annexes : rapports préalables AMO, diagnostics, réseaux.
- Règlement de la consultation RC
- Visite obligatoire des lieux (justificatif)
- Cadre de réponse
- Acte d'engagement
- Cahier des clauses administratives particulières CCAP
- Annexe AE : répartition honoraires MOe

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes : voir document de visite joint

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Autres justificatifs	
DC1 - DC2 - Capacités	<i>Déclarations du candidat types DC1 et DC2 complétées, accompagnées d'un dossier de qualifications, y compris le cas échéant Qualibat ou équivalent pour les marchés de travaux, références, moyens, d'un niveau équivalent à celui de l'opération objet du marché. A tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution, les candidats n'étant pas aptes à exercer l'activité professionnelle éventuellement demandée pour exécuter le marché, ou ne présentant pas des capacités économiques et financières et des capacités techniques et professionnelles équivalentes au niveau de l'opération sont éliminés. Les capacités sont appréciées au vu des éléments du dossier demandé ci-dessus.</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document à déposer pour chaque lot auquel le candidat se présente	Descriptif
Cadre de réponse	<i>Cadre de réponse joint au dossier de consultation, destiné au jugement des offres dans le respect des critères d'attribution, à compléter sans modification. Afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats dans l'appréciation de leurs offres, ce document doit être impérativement ordonné par critères et sous-critères tels que prévus au règlement de consultation. Les réponses ne respectant pas ces prescriptions sont susceptibles d'être déclarées irrégulières.</i>
Acte d'engagement AE	<i>Document joint au dossier de consultation, à compléter sans modification</i>
Visite obligatoire des lieux	<i>Justificatif de visite obligatoire des lieux conforme aux prescriptions du document de visite joint au dossier de consultation. En l'absence de visite l'offre sera déclarée irrégulière.</i>
Annexe AE : tableau Excel de répartition des honoraires MOe	<i>Document joint au dossier de consultation, à compléter sans modification</i>
RIB (annexe à l'acte d'engagement)	

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

OPH VARHABITAT
BP29
83040 Toulon Cedex
Contact : AWS Profil Acheteur
Courriel : service-marches@varhabitat.com

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées lot par lot, en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	Valeur technique
- Sous-critère 1 (50 %)	- expérience de l'équipe appréciée au vu de réalisations antérieures similaires (car intervention en milieu occupé dans une cage d'escalier existante)
- Sous-critère 2 (40 %)	- organisation de l'équipe, moyens humains et techniques mis à disposition pour l'opération
- Sous-critère 3 (10 %)	- optimisation du délai de conception de 1 mois et 6 semaines prévu au programme pour l'APS-APD et PRO
2. Prix (40 %)	Prix

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

Les critères sont notés : **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

La note totale est notée : **Sur 20**.

Le critère prix sera apprécié au vu du ou des devis quantitatifs estimatifs ou bordereaux des prix ou DPGF (selon le type de marchés) complétés par le candidat. Tous les articles de prix devront être valorisés, sans quoi l'offre sera susceptible d'être rejetée. Seules les omissions minimales pouvant faire l'objet d'une régularisation ou d'une mise au point du marché après attribution seront acceptées.

Méthode de notation : pour la note sur le prix, après le cas échéant traitement des offres anormalement basses, le candidat ayant présenté le prix le plus bas se voit attribuer la meilleure note ; les autres candidats se voient attribuer des notes proportionnelles à l'écart de prix avec l'offre la plus basse. Pour la valeur technique, chaque candidat se voit attribuer une note correspondant à la qualité de sa réponse par rapport aux critères de valeur technique.

Classement des offres : les offres sont classées en vue de l'application des dispositions de l'article R2144-7 du code de la commande publique.

Si le candidat retenu a produit seulement une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il satisfait aux obligations réglementaires, fiscales et sociales, il ne saurait être désigné définitivement titulaire du marché qu'à la condition de produire les pièces mentionnées aux articles R2143-6 et suivants pour prouver qu'il a satisfait à ses obligations, dans un délai imparti par le représentant de l'Office. A cet effet, afin de faciliter son traitement administratif du dossier, s'il n'y est pas déjà enregistré, l'attributaire s'inscrira à la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : service-marches@varhabitat.com

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Toulon
5 rue Racine

-

83041 Toulon

Téléphone : 04 94 42 79 30

Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Télécopie : 04 94 42 79 89

Site internet : toulon.tribunal-administratif.fr

Adresse de Télérecours : <https://www.telerecours.juradm.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : {{{\$variable-1}}} ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

📄 Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Maîtrise d'œuvre du 30 mars 2021](#)